

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



Partenaires



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



RÉUNION DE BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION...



Procès-verbal

Partenaires



« Le District, c'est VOUS ! »

Christophe CAILLIET

Sommaire

Informations	Pages 1 à 5
Actualités	Pages 6 à 11
Procès-Verbaux	Pages 12 à 17



DISPOSITIFS FAFA 2020-21



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est principalement alimenté par la Fédération Française de Football (FFF) mais aussi par la Ligue du Football Professionnel (LFP), par une contribution économique destinée à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur.

Il existe 4 cadres d'intervention : l'emploi, les équipements, le transport, la formation. Les dispositifs du FAFA sont ouverts à la fois aux instances fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ». La Fédération Française de Football met à votre disposition une page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques sur les projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

[PAGE INTERACTIVE](#)

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre District d'appartenance ou auprès de Pauline JUSOT, Secrétaire Administrative, à l'adresse suivante : pjusot@lbfc.fff.fr.

CALENDRIER DES FORMATIONS

Le District de l'Yonne de Football met à votre disposition le calendrier des formations mis à jour.



[Calendrier formations](#)

FORMATION D'ARBITRAGE REPORTÉE



La commission d'arbitrage informe que la F.I.A. (Formation Initiale en Arbitrage) initialement prévue les 9, 16 et 23 janvier **est reportée** à une date ultérieure sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

GUIDE DE FORMATION : MISE À JOUR SPÉCIALE « COVID-19 »

Une mise à jour spéciale COVID-19 (du 6 Novembre) de notre Guide de Formation, version 2020-2021 est disponible ! Compte tenu de la propagation de l'épidémie du COVID 19 (Coronavirus) sur notre territoire et des directives gouvernementales, un nouveau dispositif concernant les formations est mis en place.



En effet, dans un souci de garder le lien avec nos clubs et nos éducateurs et dans une volonté d'avoir une continuité pédagogique cohérente et efficace de nos formations fédérales, **nos formations modulaires ayant lieu durant cette période de confinement seront dispensés à distance.**

Ainsi, les heures des formations correspondantes à la partie théorique seront effectuées à distance par le biais de la visioconférence. La partie de 8h00 correspondante à la mise en situation pratique sera, quant à elle, effectuée en présentiel de façon différée après le confinement.

Le Guide est à retrouver dans la rubrique « Formation » – « **Guide de Formation** » de notre site internet.

LE GUIDE DE FORMATION, C'EST QUOI ?

Dans ce document numérique, vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles (dates, lieux, inscriptions, tarifs...) sur les formations Educateurs – Entraîneurs – Dirigeants et Arbitres pilotées par l'Institut Régional de Formation du Football, en collaboration et avec l'aide des Districts, et organisées sur notre territoire pour cette saison 2020-2021.

Des informations sur les aides potentielles à la formation, sur les organismes et institutions présents dans ce secteur d'activité ont également été référencés dans ce Guide.

Aménagements pour accéder aux installations sportives



Un accès pour l'arrivée au stade et un autre pour le départ sont définis et matérialisés pour éviter les croisements sur l'ensemble des installations.



Interdiction d'entrer dans l'enceinte sportive à toutes personnes extérieures (hors éducateurs et joueurs).



Fléchages au sol ou muraux pour tous les espaces de circulation piétonne.



Règles strictes d'accès et d'utilisation des sanitaires.



Condamnation temporaire de l'accès aux vestiaires et aux douches.



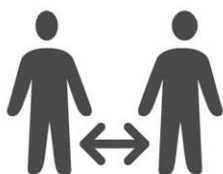
Mise à disposition de produits de nettoyage des mains.



Maintien des portes des locaux ouvertes pour limiter la manipulation des poignées et permettre une aération/ventilation régulière des espaces en intérieur.



Nettoyage et désinfection des locaux si possible après chaque passage de groupe.



Respect des règles de distanciation dans les espaces intérieurs et port du masque obligatoire.



Poubelles sans couvercle et espaces de lavage du matériel sportif utilisé à disposition près des terrains.

Les bons comportements à adopter pour la reprise dans votre club



Avant la séance / le match Arrivée au stade



1. Je m'inscris auprès de mon entraîneur.



2. J'évite si possible le covoiturage pour me rendre au stade.



3. Si les vestiaires ne sont pas accessibles, j'arrive en tenue d'entraînement et avec ma gourde remplie.



4. Je porte mon masque dès mon arrivée au stade et jusqu'au terrain (si j'ai plus de 11 ans).



5. Je respecte les espaces au sol afin d'éviter de croiser les autres licenciés.



6. Je salue mes coéquipiers, mon entraîneur et mes dirigeants dans le respect des gestes barrières (pas de poignée de mains, bise ou *check*).



7. Je me nettoie les mains.



8. Je laisse mon sac en bord de terrain.



9. Je patiente dans les zones d'attente matérialisées à proximité du terrain.



Pendant la séance / le match



J'ai un ballon, une gourde et une chasuble individuelle.



Je ne crache pas.



Je respecte la distanciation sociale dès que le jeu est arrêté : au moins de 2 m avec l'entraîneur et mes coéquipiers.



Départ du stade Après la séance / le match



Je remets mon masque à la sortie du terrain.



Je me nettoie les mains.



Je respecte les espaces au sol afin d'éviter de croiser les autres licenciés.



J'évite si possible de repartir en covoiturage.



OU



Je nettoie ma tenue de sport dès mon retour à la maison :

- lavage à 60°C puis, lorsque c'est possible, séchage au sèche-linge ;
- sinon, lavage à 30°C puis, une fois séchée, la laisser trois jours dans un sac fermé.

Recommandations pour l'organisation de la pratique



Application des gestes barrière et de la distanciation sociale

- > Port du masque pour les encadrants pendant la séance (sauf pour s'adresser aux joueurs) ;
- > 2 m entre l'intervenant et le groupe.



Désinfection du ballon et du matériel systématique.



Utilisation d'une gourde personnelle.



Matériel pédagogique manipulé seulement par l'éducateur.



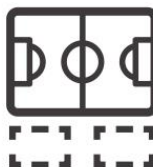
Numérotation individuelle du ballon (identification et personnalisation).



Prévoir une personne « garante du protocole sanitaire » (GPS) qui veille au respect des principes généraux et à la bonne conduite de la séance.



Créneaux de pratique espacés entre chaque groupe afin de permettre le nettoyage du matériel et de réguler les flux.



Zones d'attente pour les pratiquants matérialisées à proximité du terrain avant la participation à une séance.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTRONIQUE DU 15 FÉVRIER 2021



Le Lundi 15 Février 2021 à 18H00 se déroulera l'Assemblée Générale de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football, celle-ci se fera sous le même format que lors de l'AG Elective de Décembre (Bien Encré, Zoom et Quizzbox).

Sont convoqués pour cette Assemblée Générale, les mêmes personnes que lors de la dernière AG de Décembre (Présidents des Clubs Régionaux, Délégué des Clubs de District).

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2020
- Vente de l'immeuble de Montbéliard
- Projet de modifications des Textes des Compétitions Jeunes

Pour rappel : Votre pouvoir est à compléter et à retourner au plus tard le 09 Février 2021

AIDE AUX DEVOIRS



Dans le cadre de sa participation au programme « Puissance Foot », votre Club de Pont/Yonne en partenariat avec Acadomia ont le plaisir de proposer à chaque licencié du club du CP à la Terminale un accès à la plateforme Acadomia 365.

Cet accès est gratuit, libre et sans engagement (cout hors programme Puissance Foot de 19 euros/mois)

La **plateforme Acadomia 365** donne accès à :

- de nombreuses ressources pédagogiques : fiche de cours, exercices, quiz...selon la classe de votre enfant ;
- un espace du « **tutorat en ligne** » : des enseignants Acadomia, disponibles en ligne, selon un planning hebdomadaire pour aider votre enfant à comprendre une notion de cours, donner un coup de pouce si blocage, fournir des conseils méthodologiques...
- des challenges, concours et évènements
- un accès à toutes les matières, 7J/7 à partir d'une connexion internet sur PC, Tablette et Smartphone

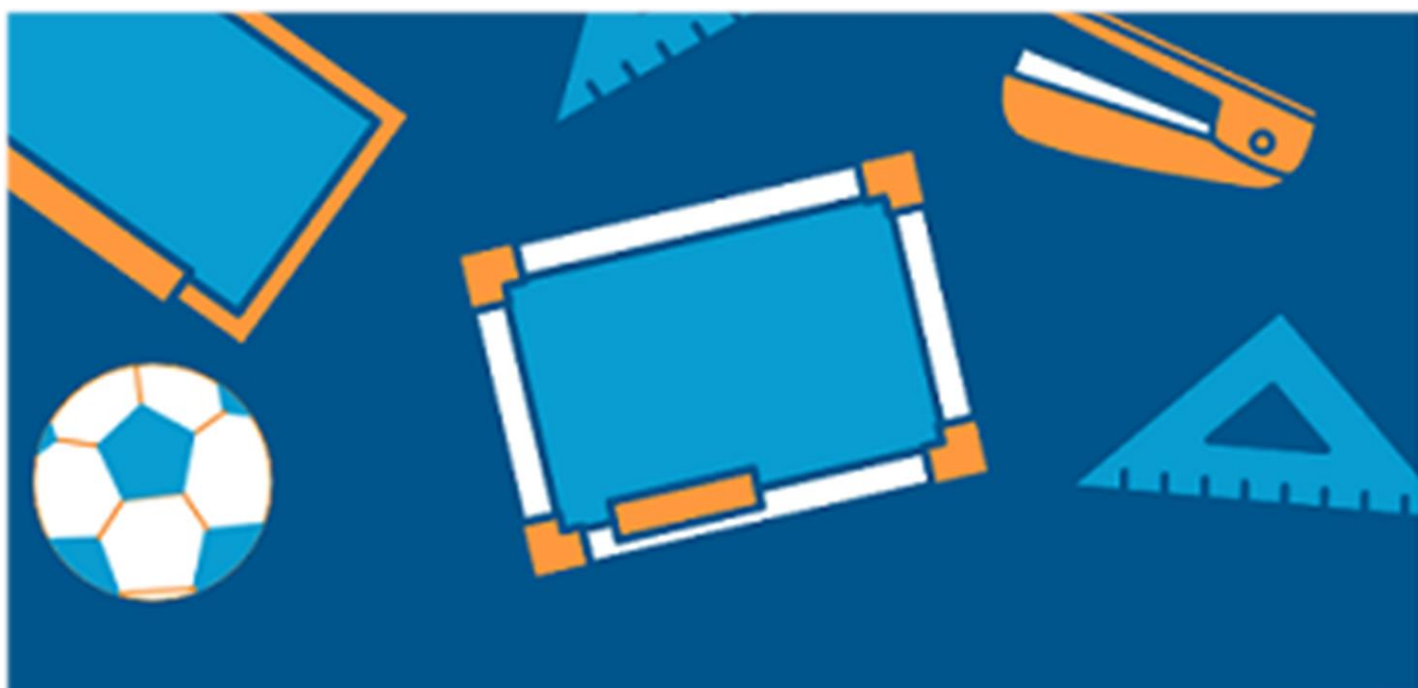
Si vous souhaitez bénéficier d'un accès gratuit à la **plateforme Acadomia 365** ou pour **toutes questions**, merci de communiquer avec Nicolas Asselineau par téléphone ou WhatsApp au 06.69.69.91.71 en indiquant :

Nom + prénom + classe de votre enfant

Bonne inscription,

Retrouvez ici la [brochure-acadomia-365.pdf](#)

Et la [Vidéo Acadomia 365](#)



PLATEFORME NUMÉRIQUE DE SOUTIEN SCOLAIRE ACADOMIA 365

Inscrivez-vous pour bénéficier
gratuitement d'un accès !



Accessible du **CP** à la **Terminale**



Toutes les **matières** du programme scolaire



Des quiz, vidéos, fiches de cours **7j/7**

POUR VOUS INSCRIRE :

Contactez Nicolas Asselineau par téléphone ou Whatsapp au : 06 69 69 91 71



LA PLATEFORME

WWW.1JEUNE1SOLUTION.GOUV.FR ÉVOLUE



Lancée par Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et Thibaut Guilluy, Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, le 19 novembre 2020, la plateforme www.1jeune1solution.gouv.fr poursuit plusieurs objectifs :

- Pour les **jeunes** : faciliter les **recherches de solutions**, autour de fonctions simples : « je trouve un emploi », « je trouve une formation », « je trouve un accompagnement », « je participe à un événement » et « je m'engage ».
- Pour les **entreprises** : faciliter le **passage à l'action** (en déposant une offre, ou en étant rappelées pour des conseils de recrutement), et **valoriser l'engagement** de celles qui se mobilisent, en recrutant ou en libérant du temps d'accompagnement, dans la période actuelle.

Une charte graphique revisitée à l'aune de la campagne de communication

Une campagne de communication a été lancée le 11 janvier mêlant des événements, des espaces dans la presse écrite et une campagne de communication digitale (réseaux sociaux, influenceurs, référencement, etc.). A l'occasion de cette campagne, une nouvelle charte graphique a été développée pour accompagner le plan 1jeune1solution.

Une plateforme évolutive, intégrant de nouvelles fonctionnalités

Depuis son lancement, la plateforme s'est enrichie de nouvelles fonctionnalités pour mettre en visibilité et accessibilité l'offre de solutions.

Pour les jeunes :

- intégration des offres des **partenaires de Pôle emploi** pour atteindre 60.000 offres en ligne
- intégration d'un **moteur de recherche de service civique** (>8 000 missions en ligne)
- intégration du dispositif de la **Promo 16-18** de l'AFPA

Pour les entreprises :

- mise en place d'un **rappel sous 72H** par Pôle emploi des entreprises qui s'engagent sur la plateforme

Des chiffres prometteurs

Au 20 janvier 2021 :

Offres d'emploi

1,3 M recherches d'emploi effectuées

100 000 candidatures à une offre d'emploi

Evènements

2 600 événements recensés en France

Orientations et accompagnement

65 000 redirections ou orientations vers une formation

30 000 orientations vers une mission de service civique

3 000 demandes à être rappelé par les missions locales

Entreprises

1.100 entreprises engagées, la liste étant consultable à l'adresse <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/entreprises> que vous pouvez partager afin d'encourager un maximum d'entreprises à s'engager **90 000** intentions d'embauche.

AEF NATIONALE : ÉLECTION DU COMITÉ DIRECTEUR

Ce samedi 30 janvier 2021 s'est tenu l'Assemblée Générale électorale de l'AEF Nationale en mode hybride (présentiel et distanciel).

Un nouveau comité directeur a été élu devant Jean-Marie LAWNICZAK, Président durant 22 ans.



Gérard BELLEHIGUE

Nouveau Président de l'AMICALE DES EDUCATEURS pour le mandat 2020-2024 et représentant des éducateurs à la Haute-Autorité.

Eric FREMION, Président de l'AEF 89 a été élu au Comité Directeur et nous le félicitons.



PV 134 CD13

COMITÉ DE
DIRECTION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 JANVIER 2021

Présidence : Monsieur Christophe CAILLIET.

Présents : Madame Florence BRUNET, Messieurs Dominique AMARAL,
Patrick SABATIER, Jean-Louis TRINQUESSE.

Début de séance : 9h00

Carnet de Famille

- Le Bureau du Comité adresse ses sincères condoléances à la famille d'Etienne THOMAS, CTD PPF 89 suite au décès de sa grand-mère.
- Le Bureau du Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de Guy DARGERÉ, ancien Président du Stade Auxerrois Football (1970 - 1998).
- Le Bureau du Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de Jacqueline PAYSANT, dirigeante de l'AACS Cheny.
- Le Bureau du Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de Dominique VALASKA, ancien dirigeant de l'ES Charbuy et ancien Président du comité départemental de judo.

1. Affaires juridiques et sportives

COVID 19 : reprise des compétitions des Ligues et des Districts

Extrait du PV du Comité Exécutif de la FFF du 17 décembre 2020

« Depuis l'annonce par le Président de la République, le 28 octobre 2020, d'une nouvelle

mesure de confinement de la population française afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19, les compétitions des Ligues et des Districts sont suspendues, comme cela avait déjà dû être le cas en mars dernier en raison du premier confinement.

Le Comité Exécutif tient toutefois à préciser que le contexte actuel est différent de celui de la saison 2019/2020. En effet, en avril dernier, il n'était pas envisageable de reprendre les championnats et il avait alors fallu déterminer si au regard du nombre de matchs joués, il était possible ou non d'arrêter les classements et de prononcer les montées/descentes. Aujourd'hui, il est prévu, quand la situation sanitaire le permettra, de reprendre la compétition mais sans savoir à l'avance jusqu'à quel état d'avancement les championnats pourront être menés, ce qui nécessite d'anticiper dès à présent la manière dont sera traitée la question des montées/descentes à l'issue de la saison 2020/2021. »

Sur la méthode :

« Dans cette optique, un groupe de travail, mis en place par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur le 6 novembre 2020 et composé de représentants des Ligues et des Districts, a réfléchi ces dernières semaines aux différents scénarios de reprise des compétitions des Ligues et des Districts. De nombreuses réunions par visioconférence ont été organisées pour échanger sur le sujet et arriver à un consensus.

A l'occasion de son ultime réunion du 1er décembre 2020, ce groupe de travail a arrêté un certain nombre de grands principes et retenu deux solutions pour la reprise des compétitions des Ligues et des Districts.

Ces principes et solutions ont été examinés par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur le 4 décembre 2020 puis présentés à l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur le 11 décembre 2020, étant précisé qu'il va de soi que ces principes et solutions traduisent la réalité du moment et que leur mise en œuvre reste tributaire de l'évolution de la situation sanitaire. »

Sur les principes généraux, le Comité Exécutif précise qu'il revient à chaque Ligue et à chaque District (en concertation avec sa Ligue) de faire un état des lieux de la situation actuelle dans ses différents championnats au regard du nombre de matchs restant à jouer et de prononcer alors une décision visant à déterminer, pour chacun de ses championnats, la solution qui s'appliquera, et ce dans le respect des principes exposés ci-après :

« Les principes que les Ligues et les Districts s'accordent à adopter, pour l'ensemble de leurs compétitions, sont à ce jour les suivants :

- 1. Chaque instance doit tout mettre en œuvre pour tenter d'arriver à terminer au moins la phase aller dans l'ensemble de ses championnats ;*
- 2. Annulation de l'ensemble des coupes régionales et départementales, afin de récupérer des dates pour les matchs de championnat ;*
- 3. Le jour de la reprise des championnats, reprendre à partir de la journée qui devait être jouée au moment de l'arrêt, et non à la journée correspondant à la date de la reprise ;*
- 4. En cas de terrain impraticable, afin d'éviter le report du match, le club recevant devra par tout moyen trouver un terrain de repli et à défaut la rencontre sera inversée ;*
- 5. Aucune rencontre de championnat de la saison 2020/2021 ne pourra être disputée après le 30 juin 2021, dernier jour de la saison en cours ;*
- 6. Application stricte du nombre d'accessions et de relégations prévu en début de saison. »*

Concernant les solutions retenues par les Ligues et les Districts, pour la reprise de leurs championnats, 2 solutions :

« Solution A : mener le championnat à son terme ou le plus loin possible

Cette solution n'implique pas de modifier la formule sportive de la compétition, puisque la phase retour est maintenue.

Deux hypothèses pourront alors se présenter lorsque cette solution aura été mise en œuvre:

- Le championnat est arrivé à son terme au plus tard le 30 juin 2021 : les montées/descentes se*

font sur la base d'un classement complet, comme lors d'une saison normale ;

- Le championnat n'est pas arrivé à son terme au plus tard le 30 juin 2021 : les montées/descentes se font sur la base du classement au jour de l'arrêt définitif du championnat, avec application de la règle du quotient si toutes les équipes du groupe n'ont pas joué le même nombre de matchs, c'est-à-dire que la position au classement de chaque équipe sera dans ce cas déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs (quotient arrondi à la deuxième décimale au maximum). »

« Solution B : arrêter à la fin de la phase aller puis organiser un mini-championnat

Cette solution impliquera de modifier la formule sportive de la compétition puisque la phase retour sera annulée.

Cette nouvelle formule sportive, visant à réduire le nombre de matchs à disputer, est organisée dans les conditions suivantes :

- La phase aller doit avoir été intégralement disputée dans chaque groupe (toutes les équipes du groupe se sont donc rencontrées une fois) ;

- Dès que l'intégralité de la phase aller a été disputée, il est procédé à une seconde phase, incluant toutes les équipes du groupe (y compris les équipes non éligibles à l'accession), étant précisé que tous les points acquis par chaque équipe lors de la phase aller sont conservés pour la seconde phase : :

• Mini-championnat « poule d'accession » : les équipes de la première partie du classement à l'issue de la phase aller s'affrontent toutes une fois, afin de générer un classement cumulant phase aller et mini-championnat, sur la base duquel se feront les accessions en division supérieure,

• Mini championnat « poule de maintien » : les équipes de la seconde partie du classement à l'issue de la phase aller s'affrontent toutes une fois, afin de générer un classement cumulant phase aller et mini-championnat, sur la base duquel se feront les relégations en division inférieure.

- Si jamais la seconde phase ne peut pas aller à son terme : les montées/descentes se font sur la base du classement existant au jour de l'arrêt du mini-championnat (ce qui inclut donc les matchs de la phase aller et les matchs ayant été joués dans le cadre du mini- championnat), avec application de la règle du quotient exposée ci-avant si toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs ;

- Dans les groupes impairs, la poule de maintien comprendra une équipe de plus que la poule d'accession,

- Une équipe forfait général à l'issue des matchs aller sera placée numériquement dans la poule de maintien.

Le Comité Exécutif tient à préciser que dans un championnat à plusieurs groupes, il est préconisé d'appliquer une solution identique pour tous les groupes du championnat, dans un souci d'équité sportive entre les différents clubs dudit championnat. »

Considérant les préconisations du Comité Exécutif de la FFF en date du 17 décembre 2020, Considérant la situation sanitaire actuelle et ses restrictions concernant les activités sportives, Considérant le nombre de rencontres demeurant à jouer aux différents calendriers des championnats départementaux,

Considérant les différents scénarii pour le calendrier de fin de saison présentés par le Président de la commission sportive,

Sur proposition du Président, le bureau du Comité de Direction décide :

- que l'ensemble des coupes départementales sont annulées dans toutes les catégories,
- que la « solution B » sera privilégiée pour une reprise des championnats départementaux.

Le bureau du Comité de Direction motive son choix pour la « solution B » par :

- un calendrier moins chronophage (5 matchs retours au lieu de 11 pour décider de l'issue sportive)
- une possibilité laissée aux clubs, sur les éventuelles dates laissées libres, d'organiser leurs manifestations de fin de saison (tournois, moments festifs, ... etc...).

Le bureau du Comité de Direction précise :

- que les calendriers des « poules d'accessions » et « poules de maintiens » seront établis en considérant les matchs joués entre les équipes concernées dans la « phase aller » afin de déterminer l'ordre des rencontres.
- que la date servant de base de travail à la programmation des pratiques compétitives est fixée au 28 mars, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures qui en découleront.

2. Exécution du budget et suivi des finances

Point d'étape avec le trésorier.

Concernant la participation des clubs au développement des pratiques, le bureau du Comité de Direction acte que tous les clubs participeront, indépendamment de leur niveau de pratique.

Il est rajouté à l'article 14.09 de l'Annexe 1 de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football la mention « autres clubs... »

Proposition sur le relevé n°2 du 2 mars 2021 : « Participation au développement des pratiques ».

Afin d'aider les clubs, le Bureau du Comité de Direction acte une rétrocession de 50% aux clubs.

Décision sur les pénalités de retard :

Rappel :

- 10 % de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;
- 20 % de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club)

Clubs concernés à ce jour : Auxerre Aigles, FC Florentinois, Perrigny, Sens Éveil, Vermenton

Discussion sur la prise des licences / licences nouvelles et les mesures incitatives en faveur des clubs.

Point d'étape par la secrétaire générale sur la valorisation du bénévolat. Point d'étape par le trésorier et le Président sur les partenariats.

Informations relatives à une opération de soutien en faveur des clubs amateurs.

3. Accompagnement des clubs

Prise de contact par la Secrétaire Générale et la commission de formation et d'accompagnement des clubs.

4. Ressources Humaines

Point d'information sur les mesures de chômage partiel et répartition des missions. Il a été demandé à Bruno et Guillaume d'être en soutien des clubs sur la période des prochaines vacances scolaires.

5. Direction Technique National : Football des Jeunes dans les clubs

Expérimentation sur notre District (District « pilote ») avec les clubs d'Aillant Sports, Stade Auxerrois et UF Tonnerrois.

6. Assemblée générale de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Football du 15 février 2021

- Cessation du site de Montbéliard (à faire valider en COMEX FFF le 18/02).
- Textes réglementaires suite à la réunion des collèges et modifications des textes des championnats jeunes.

7. Assemblée générale du District de l'Yonne de Football

Le bureau du Comité de Direction se projette sur une Assemblée Générale en fin de saison sportive (juin 2021).

8. CDOS

Le Président informe les membres du bureau de la date des prochaines élections du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) : le mardi 27 avril 2021.

Le Comité de Direction devra désigner le (la) candidat(e) aux élections du Bureau Exécutif du CDOS au titre du District de l'Yonne de Football lors de sa réunion du jeudi 18 février.

9. CNOSEF

Les fédérations membres du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSEF), dont la FFF, se sont réunies en Congrès pour voter les orientations portées par le Mouvement sportif en préparation d'évolutions législatives qui concernent le sport.

Suite à ces restitutions, un vote des positions du Mouvement sportif a eu lieu sur les mesures contenues dans la version actuelle de la proposition de loi « Sport » travaillée par les parlementaires, avec en particulier :

- Faciliter l'accès aux équipements sportifs scolaires actuels et futurs aux utilisateurs extérieurs à l'école,
- Mettre en place la parité au sein des instances nationales et régionales des fédérations
- Prendre en compte le vote direct des clubs à hauteur de 50% minimum des voix lors de l'Assemblée générale électorale des fédérations.
- Limiter au nombre de trois les mandats pleins exercés par un-e président-e de fédération et de leurs organes déconcentrés en permettant une dérogation pour un seul mandat supplémentaire dans le cadre d'un-e président-e exerçant déjà une fonction de dirigeant-e de fédération internationale
- Garantir l'honorabilité des acteurs du sport

Le Président indique que ces orientations, si elles devaient être retenues par les parlementaires, seront une évolution majeure dans les liens entre les clubs et l'éducation nationale, la parité de nos instances, la représentativité et la gouvernance. Il informe les membres du bureau de son entier soutien à ces contributions et des démarches entreprises sur ce sujet auprès des parlementaires icaunais.

10. Elections fédérales du 13 mars

Le Président fait part des enjeux aux membres du bureau et des candidatures déclarées (dépôt des listes : 11 février).

11. Information diverse

Le Président fait part des échanges avec Clément TURPIN en visioconférence et en présence de Philippe CHANUDET et Laurent KLIMCZAK au sujet des objectifs de la CDA.

Fin de séance : 14h00

**Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET**

**La Secrétaire de séance
Florence BRUNET**



« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».